



Digne-les-Bains, le 2 mai 2019

## Soutien à l'investissement des collectivités en milieu rural

### Publication des opérations bénéficiant d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans les Alpes-de-Haute-Provence

Avec une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 10 676 251 euros, soit une hausse de 4,66 % par rapport à 2018, l'État accroît son soutien aux projets d'investissement portés par les collectivités locales dans les Alpes-de-Haute-Provence et son action en faveur de l'équipement, du développement et de la solidarité avec les territoires ruraux.

La commission départementale des élus compétente en matière de DETR, réunie le 29 mars 2019 et présidée par Daniel SPAGNOU, président de l'Association des maires du département, a donné un avis favorable sur la programmation des projets requérant des subventions supérieures à 100 000 euros.

Conformément aux termes de la loi de finances pour 2019, **la liste complète des opérations bénéficiant d'une subvention au titre de la DETR, ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État, ont été publiés sur le site Internet officiel de l'État dans le département**, à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Dotations>

Ces projets concernent en large majorité l'aménagement de l'espace et la réalisation de travaux d'équipement, la rénovation des écoles et/ou leur équipement numérique, l'assainissement et l'eau potable, le tourisme, ainsi que la création de services au public en milieu rural, à l'exemple de maisons de santé ou de crèches.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

La DETR est issue de la fusion, en 2011, de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural. Depuis sa création, l'enveloppe allouée au département des Alpes-de-Haute-Provence est passée de 4,85 millions d'euros à 10,67 millions d'euros (+ 120 %).

Si elle constitue l'instrument privilégié pour subventionner des opérations d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental, touristique, favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural, l'État mobilise, aux côtés de la DETR, d'autres moyens financiers pour soutenir l'investissement public : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

---

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



[facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence](https://facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence)